

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

Publié le 13/04/2021

Date convocation : 31 mars 2021

Présents ou représentés :

L'an deux mille vingt et un et le jeudi huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Emmanuelle NITOT à Régine PESENTI, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Charly MARTIN à Rino BENELLI

Absent : Stéphanie MENEHINI (arrivée à 18h45)

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. M14 AEP – approbation compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du trésor public fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2020. Il est soumis à l'approbation du conseil.

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET EAU POTABLE				
		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	0,00 €	38 421,35 €	38 421,35 €
	Réalisations	226 510,99 €	354 510,19 €	581 021,18 €
	Total	226 510,99 €	392 931,54 €	619 442,53 €
Dépenses	Déficit reporté	44 401,43 €	0,00 €	44 401,43 €
	Réalisations	165 377,58 €	307 334,41 €	472 711,99 €
	Total	209 779,01 €	307 334,41 €	517 113,42 €
Résultat propre de l'exercice		61 133,41 €	47 175,78 €	108 309,19 €
Résultat de clôture		16 731,98 €	85 597,13 €	102 329,11 €

UNANIMITE

2. M49 AEP – vote compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort de la salle, Madame Velay, présente le compte administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU POTABLE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	354 510,19 €	307 334,41 €	47 175,78 €	38 421,35 €	85 597,13 €
	Section d'investissement	226 510,99 €	165 377,58 €	61 133,41 €	-44 401,43 €	16 731,98 €
	Budget total	581 021,18 €	472 711,99 €	108 309,19 €	-5 980,08 €	102 329,11 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		581 021,18 €	472 711,99 €	108 309,19 €	-5 980,08 €	102 329,11 €

UNANIMITE

Arrivée de Stéphanie Meneghini.

3. M49-AEP – affectation des résultats 2020

Il est proposé d'affecter l'excédent 2020 d'un montant de 85 597.13 euros de la façon suivante :

- à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 30 000.00 €,
- à la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 55 597.13 €.

UNANIMITE

4. M49-AEP – vote budget primitif 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Velay pour la présentation du budget.

M49 - AEP

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes : **400 097** euros

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes : **327 328** euros

UNANIMITE

5. M14 EU – approbation compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du trésor public fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2020. Il est soumis à l'approbation du conseil.

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET EAUS USEES				
		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	0,00 €	40 114,50 €	40 114,50 €
	Réalisations	222 295,40 €	365 825,76 €	588 121,16 €
	Total	222 295,40 €	405 940,26 €	628 235,66 €
Dépenses	Déficit reporté	73 695,33 €	0,00 €	73 695,33 €
	Réalisations	264 282,31 €	316 768,56 €	581 050,87 €
	Total	337 977,64 €	316 768,56 €	654 746,20 €
Résultat propre de l'exercice		-41 986,91 €	49 057,20 €	7 070,29 €
Résultat de clôture		-115 682,24 €	89 171,70 €	-26 510,54 €

UNANIMITE

6. M49 EU – vote compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort de la salle, Madame Velay présente le compte administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAUX USEES						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	365 825,76 €	316 768,56 €	49 057,20 €	40 114,50 €	89 171,70 €
	Section d'investissement	222 295,40 €	264 282,31 €	-41 986,91 €	-73 695,33 €	-115 682,24 €
	Budget total	588 121,16 €	581 050,87 €	7 070,29 €	-33 580,83 €	-26 510,54 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	8 400,00 €	-8 400,00 €	-8 400,00 €	-8 400,00 €
	Budget total	0,00 €	8 400,00 €	-8 400,00 €	-8 400,00 €	-8 400,00 €
Budget total		588 121,16 €	589 450,87 €	7 070,29 €	-33 580,83 €	-34 910,54 €

UNANIMITE

7. M49-EU – affectation des résultats 2020

Il vous est proposé d'affecter l'excédent 2020 d'un montant de 89 171,70 € de la façon suivante :

- à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 89 171 €
- à la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 0,70 €.

UNANIMITE

8. M49-EU – vote budget 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Velay pour la présentation du budget Eaux Usées :

M49 - AEP

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes : **347 000 euros**

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes : **494 671 euros**

UNANIMITE

9. M14 – approbation compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du trésor public fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2020. Il est soumis à l'approbation du conseil.

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL				
Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté		426 949,48 €	426 949,48 €
	Réalisations	1 470 923,52 €	2 904 147,46 €	4 375 070,98 €
	Total	1 470 923,52 €	3 331 096,94 €	4 802 020,46 €
Dépenses	Déficit reporté	618 457,57 €		618 457,57 €
	Réalisations	1 274 537,63 €	2 271 627,09 €	3 546 164,72 €
	Total	1 892 995,20 €	2 271 627,09 €	4 164 622,29 €
Résultat propre de l'exercice		196 385,89 €	632 520,37 €	828 906,26 €
Résultat de clôture		-422 071,68 €	1 059 469,85 €	637 398,17 €

UNANIMITE

10. M14 – vote compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort de la salle, Monsieur Veyrat présente le compte administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	2 904 147,46 €	2 271 627,09 €	632 520,37 €	426 949,48 €	1 059 469,85 €
	Section d'investissement	1 470 923,52 €	1 274 537,63 €	196 385,89 €	-618 457,57 €	-422 071,68 €
	Budget total	4 375 070,98 €	3 546 164,72 €	828 906,26 €	-191 508,09 €	637 398,17 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	40 000,00 €	64 200,00 €	-24 200,00 €	0,00 €	-24 200,00 €
	Budget total	40 000,00 €	64 200,00 €	-24 200,00 €	0,00 €	-24 200,00 €
Budget total		4 415 070,98 €	3 610 364,72 €	804 706,26 €	-191 508,09 €	613 198,17 €

UNANIMITE

11. M14 – affectation des résultats 2020

Il est proposé d'affecter l'excédent 2020 d'un montant 1 059 469.85 € euros de la façon suivante :

- A la section investissement au compte 1068 pour un montant de 650 000.00 €
- A la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 409 469.85 €.

UNANIMITE

12. M14 – vote budget primitif 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Veyrat pour la présentation du budget primitif M14 :

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes : **3 229 469 euros**

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes : **2 411 669 euros**

UNANIMITE

13. vote des taux d'imposition 2021

En compensation de la perte de la taxe d'habitation, la commune se verra appliquer dorénavant le taux de foncier bâti du département soit 24,65 % (dernier taux connu) en plus du taux de foncier bâti communal (17,71 %). En fonction du nouveau produit fiscal issu de l'application des taux, un coefficient correcteur sera appliqué. Pour 2021 les taux suivants sont donc proposés :

- Foncier bâti = 42,36 % (17,71 % + 24,65 %)
- Foncier non bâti = 57,57 %

Les taux « communaux » restent inchangés par rapport à 2020, la hausse du foncier bâti résultant de l'ajout du taux du foncier bâti départemental.

UNANIMITE

14. Marché nocturne

M. le Maire rappelle aux membres présents que l'Office de tourisme d'Uzès et le Comité de promotion agricole de l'Uzège organisent comme chaque été les marchés nocturnes.

A st-Quentin, il aura lieu le vendredi 16 juillet 2021.

UNANIMITE

15. Convention Food-trucks

Dans le cadre des lundis Food-trucks du 31 mai au 30 août 2021, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public de la Place du Marché et de fixer les droits de place relatif.

Le conseil municipal approuve le tarif de 30 euros par Food-truck et par lundi pour le droit de place.

UNANIMITE

16. Tarifs communaux

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de revaloriser le coût de l'heure d'intervention des services techniques et de modifier le montant demandé aux Food-trucks pour la mise à disposition de matériel.

Le conseil municipal :

- Décide d'appliquer le coût horaire de 30 euros pour l'intervention des services technique,
- Décide d'appliquer un tarif forfaitaire de 300 euros pour la saison à l'ensemble des Food-trucks pour la mise à disposition de matériel.

UNANIMITE

17. Imputation des dépenses budgets AEP et EU

Le conseil approuve une nouvelle clé de répartition des dépenses communes des budgets AEP et EU pour les charges de personnel (012) qui est la suivante : Budget AEP 60 % - Budget EU 40 %.

Pour les autres dépenses (011) la répartition reste la même soit : Budget AEP 50 % - Budget EU 50 %

UNANIMITE

18. Modification tarifs regie des eaux

Le conseil municipal valide deux nouveaux tarifs relatifs aux interventions réalisées par le service des eaux :

Création d'un branchement au réseau d'eau potable pour une longueur inférieur ou égale à 5 m, sur un terrain déjà alimenté par un branchement mais traversant le terrain d'un tiers et permettant sa suppression.	Forfait	750 € HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable longueur inférieure ou égale à 5m + Implantation d'un Hydrant et des pièces de plomberie nécessaire	Forfait	1900€ HT

UNANIMITE

19. Remboursement frais de garde aux élus

Vu la loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le CGCT,

Les membres du Conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde : d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes :

- séances plénières du conseil municipal,
- réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil,
- réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

Le conseil municipal autorise le remboursement aux élus, susceptibles de bénéficier du dispositif de remboursements, de leurs frais de garde et d'assistance.

UNANIMITE

20. Travaux aménagement RD23 : convention de financement et de transfert de gestion

Lors de la commission permanente du 4 mars 2021, le Conseil départemental a décidé d'approuver la convention de financement et de transfert de gestion pour l'aménagement de la RD23 dans la traversée d'agglomération de la commune – tranche 2.

La convention a pour objet :

- de définir les conditions financières des travaux d'aménagement de la RD23 : la participation départementale s'élève à 200 000 euros,
- de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilités du Département et de la commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier.

UNANIMITE

21. Travaux aménagement RD23 : convention d'occupation temporaire du domaine public

Le Conseil départemental a décidé d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement de la RD23 dans la traversée d'agglomération de la commune – tranche 2.

La convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'aménagement de la RD23 en agglomération.

La convention prend effet à compter de sa notification pour se terminer à la remise de l'ouvrage du Département.

UNANIMITE

Décisions du maire

- Décision du maire n° 2021-01 pour la signature d'un marché de travaux pour l'aménagement du terrain de rugby (lots 1 - 2 - 4) avec l'entreprise ROBERT pour un montant de 82 200 € HT.
- Décision du maire n° 2021-02 pour la signature d'un marché de travaux pour l'aménagement du terrain de rugby (lot 3) avec l'entreprise LOUBIERE pour un montant de 36 218.75 € HT.
- Décision du maire n° 2021-03 pour la signature d'un marché **complémentaire** pour l'aménagement du terrain de rugby (lot 3) avec l'entreprise LOUBIERE pour un montant de 9 790.60 € HT.

La séance est levée à 19 heures 45

Le Maire,

Yvon BONZI

